

**Conduite et gestion de l'entreprise agricole**  
ANNEXE 2 DE L'ARRETE DU 21 MARS 2022

VOLUMES COMPLEMENTAIRES D'HEURES ENSEIGNANT

Des volumes complémentaires d'heures enseignant sont attribués selon les modalités suivantes :

- Pour la **pluridisciplinarité**, un volume complémentaire de 110 heures ;
- Pour une **semaine de stage collectif**, un volume complémentaire de 28 heures ;
- Pour les **pratiques encadrées**, un volume complémentaire de 55 heures.
  
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est compris entre 17 et 19 élèves inclus**, un volume complémentaire de 55 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations en heures enseignant est égal à 20 élèves**, un volume complémentaire de 165 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est compris entre 21 et 27 élèves inclus**, un volume complémentaire de 220 heures.
- Pour les **divisions dont l'effectif retenu pour le calcul des dotations heures enseignant est supérieur ou égal à 28 élèves**, un volume complémentaire de 440 heures.